



**MAISON DE RETRAITE
E
MAISON DE REPOS POUR LES PERSONNES ÂGÉES**



LA RÉSIDENCE

La **Résidence Myosotis est** un RSA autorisé et accrédité avec le D.C.A. n°U00484 du 18/12/2013 pour 20 lits en Haute Maintenance et 20 lits en Basse Maintenance.

La **résidence Myosotis est** également agréée en tant que maison de repos privée avec 45 lits.

La **Residenza Myosotis** est située Via Verga, 9, dans la municipalité de Bomarzo (Viterbo), un petit village d'environ 1500 habitants d'origine médiévale qui conserve d'importants vestiges du passé ; l'imposant château Orsini qui domine le centre ancien, mais surtout le "Bois Sacré" aujourd'hui plus connu sous le nom de "Parc des Monstres", un jardin de la fin de la Renaissance, unique en son genre et pour cette raison célèbre dans le monde entier, voulu par Pierfrancesco Orsini en mémoire de sa femme.

La **Residenza Myosotis** est située au centre d'un nœud routier d'importance nationale représenté par l'autoroute Rome-Florence. Vous avez le choix entre deux sorties d'autoroute :

- Attigliano est à environ 4 km de Bomarzo et peut être atteint en prenant la route SP Bomarzese ;
- Orte, d'où l'on peut rejoindre Bomarzo en empruntant l'autoroute Terni - Civitavecchia sur environ 20 km.

Cet emplacement rend la **Residenza Myosotis** facilement accessible depuis les territoires de Terni, Rome et Viterbo.

La **résidence Myosotis** est située dans un quartier résidentiel proche du centre ville ; tous les services extérieurs sont accessibles à pied : bureau de poste, banque, pharmacie, église et supermarché.

La **résidence Myosotis** offre une assistance sociale et des soins qualifiés 24 heures sur 24. Elle accorde une attention particulière au bien-être psychophysique de ses hôtes afin qu'ils vivent dans un environnement accueillant et stimulant.

Non seulement le professionnalisme des soins mais aussi des moments ludiques, des activités motrices et récréatives, des projets spécifiques pour stimuler les personnes âgées.

Les caractéristiques des prestations fournies au sein du foyer d'accueil médicalisé (RSA) et de la maison de repos (CdR), qui répondent à des références réglementaires précises, sont décrites dans la Charte des droits des personnes âgées, dans la Charte des services et dans le Règlement intérieur qui définit les règles de vie en collectivité.

Myosotis Residence suit un système de qualité strict certifié par le TUV conformément à la norme ISO 9001/2015.

La **résidence Myosotis a été récompensée par la** Fondazione onda 2019 et, à ce jour, elle a reçu la plus haute reconnaissance avec **trois timbres rose-argent**, étant parmi les structures pour personnes âgées les plus attentives à l'humanisation des soins "amis des femmes".

Nous mettons notre expérience et notre professionnalisme au service des personnes âgées.

NOTRE PROJET

À la **résidence Myosotis**, nous vous proposons :

- Accueil dans un système agréé ou privé pour les personnes âgées dans un état psycho-physique de non autosuffisance partielle ou totale ;
- L'hospitalité pour les personnes âgées.

La Charte des droits des personnes âgées adoptée par la **Résidence Myosotis** vise à promouvoir le bien-être et la dignité des personnes âgées, notamment celles qui ne sont pas autonomes. La **résidence Myosotis** gérée par Serenissima S.r.l. a pour objectif d'offrir une série de services intégrés qui répondent aux besoins de la population âgée avec des critères d'excellence.

Serenissima S.r.l. a commencé son activité en 1998, son domaine d'intervention est la gestion de résidences socio-sanitaires à des fins d'assistance, de soins et de réhabilitation des personnes âgées.

La Société est soumise à la direction et au contrôle de Final S.p.A. dont le siège social est à Rome, Via del Poggio Laurentino, 2.

Serenissima S.r.l. est associée à la société mère Lusan S.r.l., qui gère la résidence Magnolia, basée à Rome, Via Monteprandone, 65 - Giardini di Corcolle - Rome.

La **Résidence Myosotis** souhaite offrir des services diversifiés, flexibles et personnalisés qui permettent aux personnes âgées de vivre sereinement dans un environnement familial, dans le respect de leur personnalité et de leur humanité, avec la possibilité de cultiver leurs intérêts ou de recevoir des stimuli de socialisation et de relations interpersonnelles.

Ces conditions peuvent être garanties par une analyse minutieuse des besoins de santé de la personne et par un soutien aux soins visant à compenser la diminution de l'autonomie, avec un soutien ciblé et proportionnel aux besoins présentés.

La centralité de la personne, l'analyse attentive des besoins de santé et de soins, la qualité du service, l'intégration des interventions sociales et sanitaires sont, pour la **Résidence Myosotis**, les éléments fondamentaux d'un projet qui vise le bien-être psycho-physique de nos hôtes pour les faire vivre dans un environnement accueillant et stimulant.

Le projet de soins se veut la réponse adéquate aux besoins de la personne âgée lorsqu'elle souhaite quitter son domicile, même temporairement.

Le projet trouve sa place naturelle dans le nouveau cadre réglementaire, qui voit, comme alternative à la maison familiale, des structures capables d'offrir des soins, des services sanitaires et sociaux au sein d'un réseau complexe dans lequel les interventions peuvent progressivement se complexifier et se diversifier.

NOTRE STRUCTURE

La **résidence Myosotis** est divisée en 4 noyaux :

- 1 unité de RSA MANTENIMENTO A pour un total de 20 lits ;
- 1 noyau de RSA MANTENIMENTO B, pour un total de 20 lits ;
- 2 noyaux de maison de repos privée, avec un total de 45 lits.

La **résidence Myosotis** propose un hébergement en chambres simples et doubles, équipées d'une salle de bains privative, du téléphone et de la télévision.

Des espaces sont prévus pour les activités individuelles, collectives et familiales : salons, salles d'occupation, chapelle.

La **résidence Myosotis** dispose d'un grand jardin pour les activités de plein air.

En particulier, chaque chambre dispose de :

- lits articulés à trois niveaux avec commandes électriques, matelas et oreillers, table de nuit fonctionnelle, table à écrire, armoire, chaise ou fauteuil, rideaux.
- des salles de bain équipées d'aides permettant une utilisation aisée par les personnes âgées tout en garantissant des marges de sécurité élevées.

La **résidence Myosotis est équipée d'une** signalisation et d'indications appropriées permettant une bonne orientation et un accès facile aux voies d'évacuation en cas de danger, il existe des éléments permettant de surmonter les barrières architecturales.



NOTRE OFFRE

MAISON DE RETRAITE

PROCÉDURE D'ADMISSION

L'admission à la maison de repos peut se faire en contactant la maison de repos par téléphone/email ou directement.

Les informations/clarifications pour l'activation de la procédure d'entrée sont fournies ultérieurement par le personnel désigné.

L'admission dans la maison de repos a lieu à une date convenue, après une visite de l'équipe d'évaluation et la signature du contrat d'admission par l'invité, ou éventuellement le tuteur légal, et une personne qui se porte garante de l'invité pour toutes les obligations contractuelles.

Pour la formalisation du contrat d'entrée, l'invité concerné/le tuteur légal doit présenter les documents suivants :

- une photocopie de la pièce d'identité,
- code fiscal,
- carte de santé,
- certificat d'autosuffisance délivré par le médecin généraliste avec droit de séjour dans la maison de repos.

Au moment de l'admission, l'équipe d'évaluation ouvre et remplit un "dossier de maison de repos" avec la documentation complète des données personnelles, sanitaires et familiales.

Après la première évaluation, l'invité sera soumis à une évaluation multidimensionnelle par l'équipe de soins et sera observé pendant son placement pendant 15 jours, afin de mieux planifier les éventuelles interventions socio-sanitaires et de préparer le plan de soins individuel.

L'hébergement à l'hôtel est basé sur la disponibilité de la Résidence au moment de la signature du contrat et peut être soumis à des changements.

LE TARIF

Le tarif journalier est déterminé sur la base de la liste de prix de la résidence Myosotis, qui est soumise à une révision annuelle.

Les tarifs sont diversifiés en fonction de :

- la complexité des soins (moyenne/faible ou moyenne/haute) ;
- le type d'hébergement (chambre simple/double) ;
- la durée du séjour (résidence de longue durée ; séjours de vacances ; formules semaine et week-end).

Les services suivants sont inclus dans les frais :

- nettoyage et hygiène quotidiens des espaces de vie et du mobilier par un personnel dévoué,
- service de restauration avec des repas selon des menus hebdomadaires et saisonniers été/hiver, petit-déjeuner, déjeuner et dîner avec service à table par un personnel dévoué.

Les menus peuvent être soumis à des modifications afin de s'adapter aux besoins des hôtes en fonction de leurs choix religieux, dans le but de garantir le respect du culte.

les interventions visant à fournir une assistance générale de base, comme le soutien et l'aide à l'hygiène personnelle, à l'habillage, etc. dressing ;

- des interventions de soins de jour et de nuit pour les activités de la vie quotidienne selon le PEI ;
- services infirmiers d'urgence ;

-Activités éducatives de groupe , activités de groupe dans le gymnase ;

changement périodique du linge de lit et des serviettes ;

service de ramassage et de livraison du courrier ;

- Service de conciergerie ;

la possibilité de consulter des journaux et des magazines ;

- Assistance religieuse pour répondre aux besoins spirituels selon la croyance (sur demande) ;

un soutien psychologique et social (sur demande).

Les services supplémentaires suivants, qui peuvent être activés sur demande, ne sont pas inclus dans les tarifs :

- des activités de bien-être personnel (gymnastique assistée, massages) ;

-les produits pharmaceutiques , sanitaires et courants et leur approvisionnement ;

- Transport externe et service d'ambulance ;

-Services de coiffure, de barbier, de podologue ;

- Les commissions personnelles externes et les diverses pratiques de bureau ;

-La blanchisserie pour les vêtements personnels ;

-activation des téléphones des chambres pour les appels externes.

L'activation d'un service en dehors des heures d'ouverture est soumise à une demande écrite de l'invité et/ou du garant ; pour tous les services en dehors des heures d'ouverture, une liste de prix est à la disposition de l'invité/de la famille.

Les services énumérés peuvent être réalisés dans des locaux dédiés de l'établissement, exclusivement par des fournisseurs liés à la **Résidence Myosotis** avec des contrats d'entente spécifiques et des tarifs établis.

UTILISATION DU SERVICE

Le service à l'hôte est garanti par des services d'assistance individualisés sur la base des données recueillies à l'entrée dans l'établissement, où sont mis en évidence les besoins primaires, les habitudes sociales et de vie (Formulaire de données sociales et personnelles pour l'accès à l'établissement, Plan d'assistance individuel - PAI). Sur la base des informations acquises, un plan provisoire est établi, valable pendant 15 jours. Pendant cette période, suite aux observations du personnel et à une évaluation multidimensionnelle avec des cartes de risque relatif, le PEI définitif est établi, ce qui permettra au personnel dédié de fournir une assistance continue et de qualité.

L'assistance est fournie sur la base du PEI, qui est révisé périodiquement, et comprend des activités générales d'aide/supervision pour les activités de base de la vie quotidienne ;

Un travailleur socio-médical est présent 24 heures sur 24 pour les activités programmées et les appels en cas d'événements imprévus ;

- Les soins infirmiers sont dispensés en cas d'urgence avec du personnel présent au RSA ou avec des paquets de services personnalisés spécialement définis ;
- Les soins médicaux sont dispensés par le médecin généraliste de la personne concernée, qui doit garantir un fonctionnement fonctionnel en termes de proximité et de disponibilité ;
- Les invités ont accès aux services de santé fournis par le SSN de la même manière que celle définie pour les soins de santé primaires, sur prescription du médecin traitant ;
- Les hôtes peuvent demander, à leurs frais, des examens et des tests auprès d'autres médecins de leur choix, après en avoir informé la Direction ;
- Les services de physiothérapie peuvent être demandés et des forfaits spécifiques personnalisés seront proposés.

RSA

ADMISSION SOUS ACCRÉDITATION

L'admission au RSA n'a lieu qu'après notification par l'ASL VT compétente, qui définit les délais d'admission par la gestion de listes d'attente.

Les résidents d'autres ASL qui souhaitent entrer dans la **résidence Myosotis** doivent également obtenir une notification auprès des bureaux de l'ASL VT.

Une fois la notification reçue, l'utilisateur peut contacter la **Résidence Myosotis** pour convenir de la procédure d'admission.

L'admission au RSA se fait par la signature du contrat d'admission par l'invité, ou éventuellement le tuteur légal, et une personne qui se porte garante de l'invité pour toutes les obligations contractuelles.

Pour la formalisation du contrat d'entrée, l'invité concerné/le tuteur légal doit présenter les documents suivants :

- document d'identité,
- code fiscal,
- carte de santé,
- carnet de santé,
- les exemptions de billets, le cas échéant,
- toute nomination d'administrateurs de soutien/procurateurs.

LA LIGNE

La **Résidence Myosotis est** un RSA Accrédité auprès de la Région Lazio, donc les tarifs sont déterminés sur la base de ce qui est établi par le DCA U0099/2012 :

NIVEAU DE SOINS	TOTAL DU TAUX	CHARGE DE L'UTILISATEUR
MAINTENANCE A	EURO 118.40	59,20 EUROS

MAINTENANCE B	EURO 98.40	49,20 EUROS
---------------	------------	-------------

L'indemnité journalière à la charge de l'utilisateur (quota social) peut faire l'objet d'une coparticipation de la commune de résidence. Les usagers dont le revenu ISEE ne dépasse pas 20.000,00 euros ont droit à la co-participation de la Municipalité dans les dépenses sociales pour l'hébergement dans les RSA.

La demande de participation aux frais doit être présentée par l'utilisateur/tuteur à la municipalité de résidence et la participation aux frais commence à partir de la délivrance du certificat de participation aux frais à l'utilisateur et au RSA.

La détermination de la taxe de coparticipation est de la compétence exclusive de la municipalité.

Les services suivants sont inclus dans les frais :

- Nettoyage et hygiène quotidiens des espaces de vie et du mobilier par un personnel dédié ;
- Service de restauration avec repas selon les menus hebdomadaires et saisonniers été/hiver, petit-déjeuner, déjeuner et dîner avec service à table par un personnel dévoué ;
- les interventions visant les soins généraux de base tels que le soutien et l'aide à l'hygiène personnelle, l'habillage et l'alimentation, ainsi que les soins infirmiers, la physiothérapie et l'assistance éducative ;
- des interventions sociales et sanitaires de jour et de nuit pour toutes les activités de la vie quotidienne ;
- l'assistance médicale du médecin généraliste et la supervision du médecin responsable du RSA ;
- des activités de réadaptation/éducation en groupe et individuelles ;
- changement périodique du linge de lit et des serviettes ;
- service de ramassage et de livraison du courrier ;
- Service de conciergerie ;
- la possibilité de consulter des journaux et des magazines ;
- la fourniture de médicaments et d'aides médicales (sur autorisation expresse de la famille auprès de la pharmacie affiliée) ;
- Assistance religieuse pour répondre aux besoins spirituels selon la croyance (sur demande) ;
- un soutien psychologique et social (sur demande) ;
- le transport externe et le service d'ambulance pour diverses raisons telles que les examens médicaux prescrits par les médecins généralistes et les admissions à l'hôpital.

Les services supplémentaires suivants, qui peuvent être activés sur demande, ne sont pas inclus dans les tarifs :

- les activités de bien-être personnel (gymnastique assistée, massages autres que la physiothérapie) ;
- pharmacie, produits sanitaires et produits d'usage courant ;
- Services de coiffure, de barbier, de podologue ;
- Les commissions personnelles externes et les diverses pratiques de bureau ;
- La blanchisserie pour les vêtements personnels ;
- activation des téléphones des chambres pour les appels externes.

L'activation d'un service en dehors des heures d'ouverture est soumise à la demande écrite de l'invité et/ou du garant ; pour tous les services en dehors des heures d'ouverture, une liste de prix est à la disposition de l'invité/de la famille. Les services énumérés peuvent être réalisés dans des locaux dédiés de l'établissement, exclusivement par des fournisseurs liés à la **Résidence Myosotis** avec des contrats d'entente spécifiques et des tarifs établis.

UTILISATION DU SERVICE

- ✓ Les soins infirmiers sont dispensés sur la base d'un plan individualisé ;
- ✓ Une présence infirmière est assurée 24 heures sur 24 dans l'établissement ;
- ✓ Les soins médicaux sont dispensés par le médecin généraliste de la personne concernée, qui doit garantir un fonctionnement fonctionnel en termes de proximité et de disponibilité ;
- ✓ Le médecin généraliste déclare son consentement/non-consentement à suivre le patient au RSA (sur le formulaire ASL approprié) et à partir de ce moment, si le consentement est donné, il est obligé par la loi de faire des admissions au RSA ; si le consentement n'est PAS donné, la famille doit changer de médecin généraliste en choisissant un autre médecin dans la liste des médecins généralistes de l'ASL VT ;
- ✓ Les résidents peuvent accéder aux services de santé fournis par le SSN de la même manière que ceux définis pour les soins de santé primaires, par le biais d'une ordonnance délivrée par leur médecin généraliste ;
- ✓ Les hôtes peuvent demander, à leurs frais, des examens et des tests auprès d'autres médecins de leur choix, après en avoir informé la Direction ;
- ✓ Un médecin spécialiste responsable du RSA est présent dans la structure à des heures fixes chaque jour, supervisant les activités clinico-sanitaires et se tenant à la disposition des médecins généralistes, des hôtes et des familles pour tout rapport et éclaircissement ;
- ✓ Des services de physiothérapie/éducation collectifs et individuels sont fournis en fonction d'évaluations spécifiques.

SERVICES D'URGENCE EN RSA ET AU CDR

En cas d'urgence, le personnel infirmier de service évaluera la nécessité d'appeler le 118/service médical.

DÉMISSION DE L'INVITÉ

Le séjour à la la Residenza peut être permanent ou temporaire, l'hôte est libéré quand il le souhaite (sur demande écrite et selon les règles du contrat d'entrée), il peut demander sa réadmission à une date prévue en fonction des places disponibles et en accord avec la Direction. Il est possible de demander des congés prolongés, dans ce cas la chambre sera gardée avec le paiement des frais selon le contrat.

La sortie peut avoir lieu à la demande de l'invité/famille, sur décision du médecin généraliste ou suite à un échec de la prolongation du délai par l'ASL VT (l'ASL procède à des prolongations périodiques).

La décharge peut avoir lieu de la manière suivante :

- en cas de choix de l'invité/famille/MGM, avec notification écrite de l'invité ou du garant 30 jours avant la date choisie pour quitter la Résidence ;
- au moment de la sortie pour le retour à domicile ou le transfert vers un autre établissement, une documentation spéciale est remise pour le transfert des informations utiles à la continuité des soins.

TRANSFÉRER L'INVITÉ

Le transfert de l'invité se fait à la demande du médecin généraliste/médecin responsable du RSA, pour des examens médicaux ou une hospitalisation.



En cas d'urgence, un appel est effectué au 118.

DURÉE DE LA PÉRIODE DE CONSERVATION EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE

Maison de repos

Il est possible de conserver le poste vacant dans la maison de repos en cas d'absence prolongée pour différentes raisons dans les conditions qui sont indiquées dans les contrats correspondants.

RSA

Les absences des hôtes du RSA sont autorisées par l'ASL de référence et le médecin responsable jusqu'à un maximum de 10 jours consécutifs, avec conservation du lit.

UNE JOURNÉE " TYPIQUE " À LA RÉSIDENCE MYOSOTIS

À la **résidence Myosotis**, la journée de l'hôte est rythmée par une série d'activités qui ont lieu tous les jours : elles commencent par le petit-déjeuner du matin qui est servi dans la salle à manger. Après le petit-déjeuner, les hôtes, sur la base de PEI spécifiques, quittent leur chambre et sont engagés dans des activités professionnelles et/ou de réadaptation dans des zones spécialement désignées et sous la supervision d'un personnel qualifié.

En début d'après-midi, les hôtes qui le souhaitent peuvent se retirer dans leur chambre pour se reposer ; les autres peuvent rester dans les salons de leurs unités respectives ou dans les salles communes pour regarder la télévision, lire un livre ou un journal et se livrer à d'autres activités.

En milieu d'après-midi, tout le monde se réunit à nouveau pour prendre le thé et un goûter. L'après-midi se poursuit avec des activités d'animation, du cinéma etc. jusqu'au moment où nous nous retrouvons dans la salle à manger pour le dîner.

Ensuite, si l'invité le souhaite, il est possible de se préparer à se coucher ou de passer la nuit dans les salons ou les salles communes ou dans sa propre chambre.

L'objectif global de l'organisation de la journée et des projets d'activités est de garantir la stimulation du potentiel résiduel, en maintenant les rythmes normaux de la vie quotidienne, en veillant particulièrement à ce que les hôtes soient soutenus dans leurs soins personnels et leur habillement, ne restent pas dans leur chambre toute la journée et puissent utiliser tous les espaces de la résidence dédiés aux activités communes.

Tous les repas sont pris dans les salles à manger de chaque foyer et ne peuvent être pris que dans la chambre pour les besoins de soins justifiés.

Les heures d'ouverture du service de restauration sont dans des créneaux horaires fixes :

- 08.00/09.30 Petit-déjeuner avec service à table,
- 12.00/13.30 déjeuner avec service à table,
- 16.00/16.30 collation comme activité commune,
- 18.30/19.30 dîner avec service à table.



L'accès aux salles à manger n'est autorisé que pendant les heures indiquées et pour la consommation des repas uniquement.

Les hôtes peuvent sortir et rentrer dans la **Résidence Myosotis**, selon des procédures différentes pour la Maison de repos et le RSA, quand ils le souhaitent dans le respect de la plage horaire entre 8h et 22h ou à des heures différentes avec des autorisations spécifiques.

Les visites des membres de la famille/amis sont possibles de 9 h à 20 h et à d'autres moments sur autorisation spécifique, sous réserve de la nécessité de veiller à la protection et au respect de la vie et de l'intimité des résidents. Une personne souhaitant rendre visite à un invité doit être autorisée à entrer par l'invité/garant ou son tuteur légal/administrateur de soutien.

SERVICES AUXILIAIRES FOURNIS

SERVICE DE COIFFURE

Des services de base sont fournis aux hommes et aux femmes. Le coût de ce service n'est pas inclus dans le prix de la journée et est donc à la charge des clients. La réservation est nécessaire.

SERVICE DES PODIATRES

Les services de base sont fournis en fonction des besoins. Le coût de ce service n'est pas inclus dans le prix de la journée et est donc à la charge des clients. La réservation est nécessaire.

SERVICE SPIRITUEL

La libre expression de toutes les croyances religieuses est garantie. Pour les hôtes de confession catholique, un prêtre est chargé de célébrer la messe une fois par semaine, d'administrer l'eucharistie aux hôtes qui ne peuvent pas assister à la messe, d'entendre les confessions et d'administrer le sacrement des malades. Il existe une chapelle à l'intérieur de la **résidence Myosotis pour la** méditation, avec un accès libre au rez-de-chaussée du bâtiment.

TÉLÉPHONE

Chaque lit est équipé d'un téléphone que les clients peuvent utiliser pour recevoir des appels téléphoniques.

TÉLÉVISION

Chaque salle polyvalente/salon est équipée d'un poste de télévision pour un visionnage individuel ou collectif. Une télévision est fournie dans la chambre, qui, dans les chambres simples, peut être remplacée par une télévision personnelle sur demande.

WI-FI ET POINT INTERNET GRATUITS

La **résidence Myosotis est** équipée d'une connexion Wi-Fi et d'un point Internet en accès libre.

IMPORTANT INFORMATION FOR GUESTS

CE QU'IL FAUT APPORTER AVEC SOI À LA RÉSIDENCE

En entrant, n'oubliez pas d'emporter avec vous :

- articles d'hygiène personnelle (dentifrice, brosse à dents, sous-vêtements de rechange, pantoufles, survêtement, vêtements confortables, etc ;)
- document d'identification, code fiscal et carte de santé ;
- toute documentation clinique antérieure (rapports, examens divers) ;

CE QU'IL NE FAUT PAS APPORTER AVEC SOI À LA RÉSIDENCE

Il est interdit d'introduire des boissons alcoolisées, des denrées alimentaires non autorisées et, surtout, des médicaments de toute nature sans les avoir déclarés au personnel médical.

Il est également interdit d'apporter des appareils électriques tels que des téléviseurs ou des sèche-cheveux sans autorisation.

Il est interdit d'introduire dans l'établissement des armes inappropriées et propres, des objets contondants ou inflammables et en tout cas dangereux pour soi-même et pour les autres.

Il est absolument interdit de conserver dans la chambre des médicaments ou des denrées alimentaires de toute nature, sauf autorisation préalable et déclaration à l'enregistrement à l'entrée. Dans tous les cas, l'emballage doit être intact et non périssable.

Il est également conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur ou d'argent, sinon ceux-ci devront être déclarés à la Direction pour un stockage approprié dans un environnement contrôlé.

La **Résidence Myosotis** n'est pas responsable en cas de perte/vol présumé de matériel non remis expressément en dépôt.

PROPRETÉ ET ORDRE

Le nettoyage des armoires, des lits et des tables de chevet est effectué par un personnel dévoué. Les clients sont priés de garder leurs armoires et leurs chambres en ordre. Afin d'éviter le désordre et de faciliter le nettoyage, veuillez ne pas laisser d'objets en dehors de vos armoires personnelles.

SILENCE ET TRANQUILLITÉ

Afin de ne pas déranger les autres hôtes, nous vous prions d'éviter le bruit autant que possible et de maintenir les postes de radio ou de télévision à un faible volume et d'utiliser des appareils si nécessaire (écouteurs/écouteurs/autres appareils électroniques).

FUMÉE

Il est absolument interdit de fumer à l'intérieur de la **résidence Myosotis**, tant pour des raisons légales que par respect pour sa propre santé et celle des autres hôtes.

SERVICE DES RAPPORTS ET DES PLAINTES

Afin de protéger les clients contre d'éventuelles inefficacités, un formulaire de plainte spécial est disponible à la réception pour les clients et leurs familles.

La Direction s'efforcera de résoudre les problèmes signalés dans les meilleurs délais et de fournir des réponses adéquates dans les meilleurs délais ou en tout cas dans les délais prévus par les dispositions en vigueur.

L'identité du proposant est strictement confidentielle.

Une plainte est toute expression de mécontentement nécessitant une réponse.

La Structure garantit la possibilité d'exprimer des observations ou de présenter des plaintes suite à la découverte d'éventuelles inefficacités, comportements ou actes qui ont nié ou limité, selon l'utilisateur, la possibilité de pour bénéficier des avantages demandés.

LE RESPECT DES NORMES DE SÉCURITÉ

PRÉVENTION DES URGENCES

Toutes les règles de prévention et de sécurité en vigueur sont pleinement respectées à l'intérieur de la **Résidence Myosotis** et dans ses activités extérieures, tant par les hôtes que par le personnel de service, les professionnels et les tiers qui visitent l'établissement pour quelque raison que ce soit.

Les protocoles de sécurité sont portés à la connaissance de tous les intervenants et de tout le personnel de service et, en ce qui concerne le comportement à adopter en cas d'urgence, également des tiers éventuellement présents dans l'installation.

COUVERTURE D'ASSURANCE

La **résidence Myosotis dispose d'une** couverture d'assurance appropriée, ainsi que pour les professionnels qui y travaillent.

LA GARANTIE DE LA VIE PRIVÉE

Myosotis Residence garantit l'application intégrale de la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée :

Une attention absolue est accordée à la protection des données personnelles relatives à toute personne entrant en contact légal avec l'entreprise elle-même : invités/membres de la famille/employés/collaborateurs/fournisseurs/visiteurs/etc.

Les caractéristiques des services Maison de repos (CdR) et Résidence d'assistance sanitaire (RSA), dans le respect des références normatives spécifiques, sont décrites dans la Charte des droits des personnes âgées, dans la Charte des services et dans le Règlement intérieur qui définit les règles de vie en collectivité.

Ces documents font partie d'un système de procédures spécifiques dont la qualité est certifiée selon la norme ISO 9001/2015 par le TUV, ils peuvent être consultés à la **résidence Myosotis** et sont remis à chaque hôte à son entrée.



RÉSIDENCE MYOSOTIS : NOS CONTACTS

Gestion d'entreprise

Mariagrazia Montalbano

Direction administrative

Elisabetta Pavani

Médecin responsable RSA

Dr Cinzia Bianchini

Contacts dans l'établissement

Maison d'accueil pour personnes âgées Myosotis

Via Verga, 9 - 01020 Bomarzo (VT)

Standard téléphonique : [0761924777](tel:0761924777)

Fax : [0761924779](tel:0761924779)

Courriel : myosotis.info@residenzaserenissima.it

Site web de l'entreprise

www.residenzaserenissima.it

I NOSTRI AMBIENTI

Reception



Patio extérieur



Chambre double



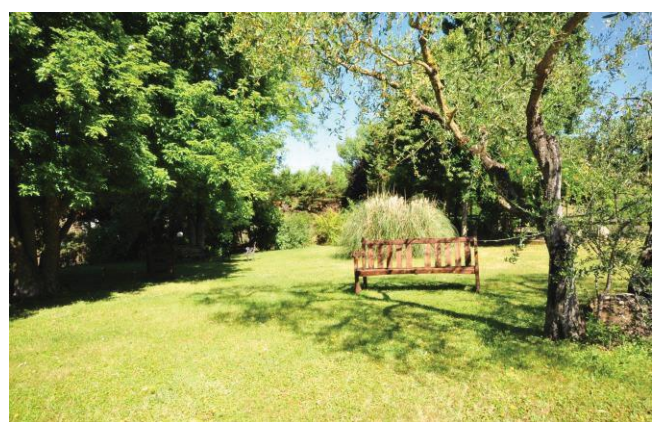
Chambre single



Restaurant



Jardin





PROFESSIONALISME ET HOSPITALITE'
Notre Mission

SERENISSIMA S.r.l

Via Verga 9-01020 Bomarzo (VT)

Tel.: 0761 924777 Fax: 0761 924779

Sede amministrativa: Via del Poggio Laurentino, 2, 00144 Roma

Tel.: 08 5422881 Fax: 06 54220555

P.IVA/C.F.: 01324660560 – C.C.A.A.n°79275 – Trib. VTn°7575

“Società sottoposta all'altrui attività di direzione e coordinamento ai sensi dell.art.249 7 bis c.c”

